

**MAIRIE
DU
PERRAY-EN-YVELINES

DECISION N°2022/70**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

OBJET : Marché 22.07 – Aménagement d'un poste de police municipale sur la commune du Perray-en-Yvelines.

Monsieur le Maire de la Commune du Perray-en-Yvelines,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 2020-49 du 4 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à des prestataires extérieurs pour la réalisation d'un aménagement d'un poste de police municipale sur la commune du Perray-en-Yvelines.

CONSIDERANT la consultation des entreprises lancée le 29 avril 2022 dans le cadre d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette consultation l'offre des entreprises ci-dessous se sont révélées économiquement les plus avantageuses et qu'elles répondent aux attentes de la collectivité :

- Lot 1 : Travaux de préparation et de dégagement de chantier – EMSA BATIMENT.
- Lot 2 : Menuiserie : A2PI.
- Lot 3 : Serrurerie : JDS Entreprise.
- Lot 4 : Equipement de sécurité : EGB.
- Lot 5 : Electricité : EGB.
- Lot 6 : Plomberie : EMSA BATIMENT.
- Lot 7 : Peinture : Les peintures parisiennes.
- Lot 8 : Revêtement de sols et de murs : Les peintures parisiennes.
- Lot 9 : Cloison : A2PI
- Lot 10 : Climatisation : EGB

CONSIDERANT que les crédits résultants de ce marché sont inscrits au budget.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/08/2022

Application agréée E-legalite.com

CONSIDERANT que les crédits résultants de ce marché sont inscrits au budget.

20221153

5

ARTICLE 1 : DECIDE de conclure le marché cité en objet avec les entreprises :

- Lot 1 : Travaux de préparation et de dégagement de chantier : EMSA BATIMENT pour un montant de 2 900 € H.T.
- Lot 2 : Menuiserie : A2PI pour un montant de 7 248,40 € H.T.
- Lot 3 : Serrurerie : JDS Entreprise pour un montant de 2 940 ,00 € H.T.
- Lot 4 : Equipement de sécurité : EGB pour un montant de 8 333,16 € H.T.
- Lot 5 : Electricité : EGB pour un montant de 9 174,32 € H.T.
- Lot 6 : Plomberie / EMSA BATIMENT pour un montant de 4 600 € H.T.
- Lot 7 : Peinture : Les peintures parisiennes pour un montant de 2 970,40 € H.T.
- Lot 8 : Revêtement de sols et de murs : Les peintures parisiennes pour un montant de 4 116,40€ H.T.
- Lot 9 : Cloison : A2PI pour un montant de : 31 153,70 € H.T.
- Lot 10 : Climatisation : EGB pour un montant de 2 379,64 € H.T.

Coût total des travaux : 75 816,02 HT soit 90 685,22 TTC

ARTICLE 2 : PRECISE que les contrats débutent à la notification des marchés pour une durée initiale de 5 semaines calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant commencement des travaux (ou de la période de préparation).

ARTICLE 3 : DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Commune et sera adressée à Madame la sous-préfète de Rambouillet et copie sera faite à Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : DIT que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Le Perray-en-Yvelines
Le 6 juillet 2022

Monsieur le Maire,
Geoffroy BAX de KEATING



REÇU EN PREFECTURE

le 01/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-217804863-20220706-D202270-AR